Image not found or type unknown

Rétractation par l'employeur du licenciement économique après ent

Par **Amelie25**, le **25/06/2014** à **23:56**

Bonjour,

J'ai reçu une convocation préalable à un entretien pour licenciement économique.

J'ai eu mon entretien lundi, avec proposition du Csp.

C'est mon employeur qui m'a adressé ces documents et ma entretenu.

Nous somme en redressement judiciaire, avec administrateur judiciaire.

Celui ci serait plutôt contre mon licenciement et souhaiterai rétracter le licenciement.

De mon côté je veux partir et accepter le Csp pour refaire des formations.

Ai-je toujours le droit de partir et accepter le Csp ou si l'employeur ou administrateur se rétracte, sachant que je n'ai pas encore recu officiellement ma lettre de licenciement (délai de 7 jours), je devrais rester à mon poste sans rien dire et continuer mon travail.

Merci de m'aider svp je suis totalement perdue.

Par **janus2fr**, le **26/06/2014** à **09:10**

Bonjour,
Tant que le licenciement n'est pas prononcé, vous n'êtes pas licenciée. L'employeur peut renoncer au licenciement.

Par **P.M.**, le **26/06/2014** à **11:08**

Bonjour,
Il semble qu'il y ait une certaine ambiguïté puisque en vous proposant le CSP, ce n'est plus un licenciement qui aura lieu si vous l'acceptez mais une rupture amiable du contrat de travail au terme du délai de réflexion...

Je vous conseillerais donc d'accepter le CSP le plus rapidement possible en conservant la trace du jours où vous le faîtes...
Maintenant, se pose aussi le problème de l'action de l'employeur apparemment sans l'accord de l'administrateur judiciaire...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés